



Nom du produit :
Herbicide Predicade^{mc}

L'herbicide Predicade^{mc} est un ensemble produits différents. Vous trouverez ci-joint la fiche signalétique des composants de l'herbicide Predicade^{mc} :

Predicade ^{mc} Broadleaf	Num. Hom. 31713 Date de la fiche signalétique : 03/01/2018 Numéro de référence : 130000140976
MCPA Ester 600 (Albaugh)	Num. Hom. 32311 Date de la fiche signalétique : 04/10/2019
Perimeter ^{md} II	Num. Hom. 30094 Date de la fiche signalétique : 03/19/2018 Numéro de référence : 130000098373
Predicade ^{mc} Grass	Num. Hom. 31735 Date de la fiche signalétique : 04/11/2018 Numéro de référence : 102000014337

Veillez prendre connaissance de la fiche signalétique afin d'avoir une compréhension entière et complète de tous les risques associés à chaque produit avant l'utilisation.

Fabricant/distributeur :

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
USA

Numéros de téléphone :

Renseignements sur les produits : 1-833-362-7722
Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)
Date de préparation : 04/16/2020

Membre de CropLife

^{md} Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

^{mc} Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Predicade™ Broadleaf

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000140976

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Predicade™ Broadleaf
Nom commercial/Synonyme : B12014143
Numéro de la FDS : 130000140976

Utilisation du Produit : Herbicide
Fabricant : FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter)
En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Peau

Thifensulfuron méthyle : Peut provoquer une irritation de la peau.
Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne ou douleur, rougeur ou éruption, démangeaisons ou enflure.

Tribénuron-méthyle : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Yeux

Thifensulfuron méthyle : Peut provoquer une irritation des yeux.
Peut provoquer: Larmolement, rougeur, ou gêne.

Tribénuron-méthyle : Peut irriter les yeux.

Inhalation

Thifensulfuron méthyle : Peut provoquer: Irritation respiratoire, Sensation de gêne, Toux.

Cancérogénicité

Predicade™ Broadleaf

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000140976

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

Tribénuron-méthyle : DuPont a classé cette matière comme un cancérigène probable chez l'homme.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Thifensulfuron méthyle	79277-27-3	25 %
Tribénuron-méthyle	101200-48-0	25 %
Other Ingredients		50 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Predicade™ Broadleaf

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000140976

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Température d'auto-inflammabilité : 387 °C (729 °F)

Limite d'explosivité, inférieure/
limite d'inflammabilité
inférieure : 0.1 - 0.23 g/l

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter un équipement complet de protection. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement : Enlever à la pelle ou balayer. Éviter la formation de poussière. Éliminer dans un conteneur approuvé.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue

Predicade™ Broadleaf

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000140976

d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.
- Manipulation (Aspects Physiques) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.
- Stockage : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme Européenne 143).
Pulvérisateur à dos: Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme Européenne 143).
Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils
Chaussures et chaussettes
L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:
Combinaison
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable
Chaussures et chaussettes

- Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP.

Predicade™ Broadleaf

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000140976

S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

Directives au sujet de l'exposition
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	: solide, granuleux
Couleur	: brun clair
Odeur	: légère
pH	: 8.6 - 9.4
Point/intervalle de fusion	: Non disponible pour ce mélange.
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Substance oxydante	: Le produit n'est pas oxydant.
Pression de vapeur	: Non disponible pour ce mélange.
Densité	: à 22 °C (72 °F)
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Viscosité	: Non applicable
Densité de vapeur	: Non disponible pour ce mélange.
Informations phys.-chim./autres informations	: Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	: Stable à températures et conditions de stockage normales.
Incompatibilité	: Pas de matières à signaler spécialement.
Produits de décomposition dangereux	: Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone (CO ₂), Oxydes d'azote (NO _x)

Predicade™ Broadleaf

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000140976

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
Predicade™ Broadleaf

Inhalation 4 h CL50 : > 6.0 mg/l , Rat
Matière active

Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Rat

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin

Sensibilisation : A un effet sensibilisant., Cochon d'Inde

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Thifensulfuron méthyle

Toxicité à dose répétée : Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture
espèces multiples

Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

Tribénuron-méthyle

Predicade™ Broadleaf

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000140976

Toxicité à dose répétée	:	<p>Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.</p> <p>Oral - nourriture Souris 90 jr Gain de poids du corps réduit</p> <p>Oral(e) Rat 28 jr Gain de poids du corps réduit</p>
Cancérogénicité	:	<p>N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire. Cible(s) : Glandes mammaires</p>
Mutagénicité	:	<p>Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.</p>
Toxicité pour la reproduction	:	<p>Pas toxique pour la reproduction</p>

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique	
Thifensulfuron méthyle	
96 h CL50	: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 100 mg/l
14 jr CE50	: Lemna minor (Petite lentille d'eau) 0.0013 mg/l
48 h CE50	: Daphnia magna (Grande daphnie) 470 mg/l
28 jr	: NOEC Americamysis bahia (crevette de Mysid) 7.93 mg/l
Tribénuron-méthyle	
96 h CL50	: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 738 mg/l

Predicade™ Broadleaf

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000140976

120 h CE50 : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) 0.0208 mg/l

14 jr CE50 : Lemna gibba(lentille d'eau bossue) 0.00424 mg/l

48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) > 894 mg/l

Information écologique supplémentaire : Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Le conteneur ne doit être rechargé qu'avec ce pesticide.
NE PAS RÉUTILISER LE RÉCIPENT POUR AUCUN AUTRE BUT.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations unies : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

No. Etiquetage : 9MI

IMDG Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

No. Etiquetage : 9

Predicade™ Broadleaf

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000140976

Polluant marin : oui (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle)

Matière non réglementée lors du transport par TMD

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

No. Homologation PCP : 31713
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de : 03/01/2018
MSDS

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée
© Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 — IDENTIFICATION

Nom du produit : Albaugh MCPA Ester 600

Numéro d'enregistrement PCP : 32311

Type de produit : Herbicide

Fournisseur :
Albaugh, LLC
1525 NE 36th St.
Ankeny, IA 50021
1-800-247-8013

TELEPHONE D'URGENCE # :
1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES RISQUES

Dangers physiques : Aucun

Dangers pour la sante :	Toxicité aiguë (Oral)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Inhalation)	Catégorie 4
	Toxicité aiguë (Dermique)	Catégorie 5

Dangers environnementaux : Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu. Catégorie 1

Mot Signal : AVERTISSEMENT

Déclarations de danger : Nocif en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Peut-être nocif au contact de la peau. Très toxique pour la vie aquatique.



Conseils de prudence :

Peut-être nocif au contact de la peau. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre peau exposée. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Nocif en cas d'ingestion. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole toxiques pour les organismes aquatiques.

SECTION 3 — COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants dangereux	N° CAS	% Pondéraux
MCPA ester 2-éthylhexylique	29450-45-1	55-58
Distillats de pétrole (contient) *	64742-47-8	2-3
* Naphtaline	91-20-3	<1

Contenu exprime sur l'étiquette du produit
MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique 600 g a.e./L

SECTION 4 — PREMIERS SECOURS

En cas d'ingestion : appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de peau ou d'habillement : enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : déplacer la personne à air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Si les yeux sont ouverts : rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Prenez le contenant, étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

SECTION 5 — MESURES DE LOTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair > 100 °C

Conditions d'inflammabilité : Non classé comme un liquide combustible, mais peut brûler en cas d'incendie.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :

Evaluation pour ce produit : Santé : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

Echelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Leger 2 = Modère 3 = Sérieux 4 = Grave

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Eviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur ferme et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Conservez le récipient à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Peut être stocké à n'importe quelle température. Bien agiter avant d'utiliser.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Composante	TWA*	STEL*	Note
MCPA ester 2-éthylhexylique	N/E	N/E	Aucun trouvé
Distillats de pétrole (contient) *	1200 mg/m ³	N/E	Recommandation du fournisseur
*Naphtaline	-	-	-

* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

** Limite d'exposition à court terme

NE =Non établi

Contrôles d'ingénierie : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Equipement de protection individuelle : Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application utilisant une cabine fermée ne sont pas tenus de porter des gants résistant aux produits chimiques. L'équipe de terrain et les préposés au mélange / chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon et une combinaison de travail, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange / chargement, du nettoyage et des réparations.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

REMARQUE : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

Apparence (état physique, couleur, etc.)	Liquide ambre clair
Odeur	Léger aromatique et phénolique
Seuil d'odeur	Pas disponible
pH :	3.5-4.5
Point de fusion :	Pas disponible
Point de congélation :	< 32°F/ 0°C
Point d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité	Pas disponible
Limites d'explosivité :	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité	1.04-1.08 g/cm ³ @ 68°F/20°C
Solubilité :	Émulsifiants
Coefficient de partage :	Pas disponible
La température d'auto-inflammation :	Pas disponible
La température de décomposition	Pas disponible
Viscosité:	Pas disponible

SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité : non réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

Matières incompatibles : Éviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

SECTION 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est destinée aux toxicologues et autres professionnels de la santé. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

DL₅₀ aigue par voie orale :>1,000 mg/Kg

DL₅₀ dermique aigue : >2,000 mg/Kg

Influence aigue DL₅₀ :>2.5mg/L

Corrosion / irritation de la peauModérément irritant

Domage ou irritation des yeux gravesModéré à sévère

Sensibilisation cutanée : Sensibilisant de contact potentiel

Mutagénicité : Des résultats mitigés dans les études sur les animaux mais le poids de la preuve indique que le MCPA n'est pas mutagène.

Cancérogénicité : IARC - 2B (herbicides chlorophénoxy)

Toxicité pour la reproduction : Des études chez l'animal ont mis en évidence des effets sur les testicules et une baisse de la fertilité masculine

Toxicité pour le développement / tératogénicité : Des études chez l'animal ont mis en évidence une diminution du poids corporel des fœtus à des doses toxiques pour les mères.

SECTION 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est destinée aux écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

Écotoxicité : (technique)

Toxicité aquatique :

Truite arc-en-ciel :	96-Heures LC ₅₀ (mg/L)	3.2
Poisson-lune Bluegill :	96-Heures LC ₅₀ (mg/L)	>3.2
Daphnia:	48-Heures EC ₅₀ (mg/L)	0.28
Allègues: Selenastrum.....	120-Heures EC ₅₀ (mg/L)	0.25
Allègues: Navicula.....	120- Heures EC ₅₀ (mg/L)	1.25
Allègues: Skeletonema.....	120- Heures EC ₅₀ (mg/L)	0.085

Toxicité aviaire

Bobwhite caille:	Oral LD ₅₀ (mg/kg).....	>2,250
	Dietary LC ₅₀ (ppm).....	>3,800
Le canard colvert	5-d Dietary LC ₅₀ (ppm).....	>930

Toxicité des arthropodes :

Abeille :	LD ₅₀ >210 µg 500 g/L MCPA 2EH Formulation/Abeille (contact)
	LD ₅₀ >250 µg 500 g/L MCPA 2EH Formulation/Abeille (oral)

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés :

Ver de terre:..... Pas de données.

Persistance et dégradabilité : Le MCPA 2EH s'hydrolyse rapidement en acide de MCPA parent. Le MCPA subit une dégradation microbienne avec une demi-vie typique (ester et acide) de 5 à 20 jours. Persistant dans les environnements anaérobies.

Potentiel de bioaccumulation : Négligeable.

Mobilité dans le sol : potentiel de mobilité modère à élevé, mais rapidement dégrade.

Autres effets indésirables : Aucune donnée.

SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

SECTION 14 — INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les données fournies dans cette section sont données à titre indicatif. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer correctement votre envoi pour le transport.

Description canadienne du TMD (route et rail) :

UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., (MCPA Ester), Classé 9, PE III

Polluant marin.

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

Description du DOT des Etats-Unis :

<119 gallons par paquet complet

Non règlemente

≥119 gallons par paquet complet

NA 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (MCPA Ester), 9, III, Polluant marin.

SECTION 15 — INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :



AVERTISSEMENT POISON

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour être conforme au système général harmonisé (SGH) de la classification du risque chimique. Les informations données ici ne sont pas nécessairement exhaustives, mais représentent des données pertinentes et fiables. Suivez toutes les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Classement HMIS : 2 Santé ; 1 inflammabilité ; 0 réactivité

0 = Risque minimal, 1 = Risque léger, 2 = Risque moyen, 3 = Risque grave, 4 = Risque extrême

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) a des objectifs différents et ne remplace ni ne modifie la norme de réglementation de la lutte antiparasitaire approuvée (ARLA) - étiquetage du produit (attaché au contenant du produit et l'accompagnant). Cette fiche signalétique fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, intervenants d'urgence et autres personnes manipulant de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit, tandis que l'étiquetage fournit ces informations spécifiquement pour une utilisation normale du produit. L'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont régis par l'étiquetage des produits et la législation provinciale. Toutes les informations nécessaires et appropriées sur la précaution, l'utilisation, le stockage et l'élimination

sont indiquées sur cet étiquetage. L'utilisation d'un pesticide d'une manière non prescrite sur l'étiquette approuvée par l'ARLA constitue une infraction à la loi fédérale.

Préparé par : Albaugh, LLC

Date de préparation : 04/10/2019

Date de révision : 04/10/2019

Révisé pour : Première version



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création: 03/19/2018

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: **Perimeter™ II Herbicide**

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (Informations générales)

Urgences médicales :
1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays
- Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Informations générales en cas d'urgence

Aspect

Etat physique Liquide

Couleur Jaune

Odeur Épicée

Résumé des dangers	ATTENTION!! Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Peut irriter les yeux. Isoler la zone. Des fumées toxiques peuvent être libérées en cas d'un incendie.
---------------------------	--

Effets potentiels sur la santé

Yeux: Peut provoquer une irritation oculaire modérée.
Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Peau: A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.
Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.
Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.
Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Inhalation: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.
Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

Ingestion: Toxicité très faible par ingestion.
L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Exposition chronique: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.
Basé sur l'information pour le composant (s):
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Pourcentage de poids
Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr	81406-37-3	45.52%
Naphtha aromatique lourd	64742-94-5	>= 0.7 - <= 2.6 %
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.1%
Reste	Pas disponible	>= 51.8 - <= 53.7 %

4. PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours**

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention de se protéger en utilisant les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-œil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxyde d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie

Jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluants avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr	Dow IHG	TWA	10 mg/m ³
N-méthyl-2-pyrrolidone	US WEEL	TWA	10 ppm
	US WEEL	TWA	SKIN
	CA ON OEL	LMPT	400 mg/m ³
	US WEEL	TWA	SKIN

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Caoutchouc butyle. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethyl vinyl alcool laminé (« EVAL »). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	
Etat physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Épicée
Seuil olfactif	Aucune donnée d'essais disponible
pH	4.58 1% ASTM E70
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point de congélation	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair	coupelle fermée > 100 °C ASTM D3278
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable aux liquides
Limite d'explosivité, inférieure	Aucune donnée d'essais disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée d'essais disponible
Densité de vapeur relative (air = 1)	Aucune donnée d'essais disponible
Densité relative (eau = 1)	1.05
Hydrosolubilité	émulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	358 °C <i>Méthode A15 de la CE</i>
Température de décomposition	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité dynamique	28.2 mPa.s à 40 °C <i>OCDE 114</i>
Viscosité cinématique	Aucune donnée d'essais disponible
Propriétés explosives	Non <i>CEE A14</i>
Propriétés comburantes	donnée non disponible
Densité du liquide	1.05 g/cm ³ à 20 °C <i>OECD 109</i>
Poids moléculaire	Aucune donnée d'essais disponible
Tension superficielle	32 mN/m à 25 °C <i>Méthode A5 de la CE</i>

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique: Instable à températures élevées.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Matières incompatibles: Aucun(e) à notre connaissance.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Le chlorure d'hydrogène. Le fluorure d'hydrogène. L'oxyde d'azote. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit :

DL50, Rat, femelle, > 5,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit :

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5.50 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Un contact prolongé est essentiellement non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Sensibilisation

Comme produit :

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Pour le ou les principaux composants:

Pour un ou des produits semblables:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins.

Pour le ou les composants mineurs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Poumons.

Tractus gastro-intestinal.

Thyroïde.

Voies urinaires.

Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs aux niveaux lors d'une exposition due à l'utilisation.

Cancérogénicité

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Fluroxypyr-meptyl. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. Pour le ou les composants mineurs: Chez des animaux de laboratoire, la N-méthyl pyrrolidone s'est révélée toxique pour les fœtus à de hautes doses qui ont montré une toxicité maternelle faible ou indétectable.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Comme produit : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

Toxicité**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, 14.3 mg/l, OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 20 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, 9.6 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 2,250 mg/kg

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, survie, > 1,000 mg/kg

Persistence et dégradabilité

Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 32 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.2 mg/mg

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

, demi -vie, 454 jr

Naphta aromatique lourd

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

N-méthyl-2-pyrrolidone

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 91 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.58 mg/mg

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 0.486 jr

Méthode: Estimation

Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Potentiel de bioaccumulation**Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr**

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5.04 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Mesuré

Naphta aromatique lourd

Bioaccumulation: Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

N-méthyl-2-pyrrolidone

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -0.38 Mesuré

Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol**Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr**

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage(Koc): 6200 - 43000

Naphta aromatique lourd

Aucune donnée trouvée.

N-méthyl-2-pyrrolidone

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage(Koc): 21 Estimation

Reste

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Fluroxypyre)
Numéro ONU	UN 3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Fluroxypyre

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Fluroxypyre)
Numéro ONU	UN 3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Fluroxypyre
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Fluroxypyre)
Numéro ONU	UN 3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III

Information supplémentaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÉGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Loi sur Produits Dangereux: Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon le WHMIS

Code national canadien de prévention des incendies

Sans objet

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) (LIS)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. Il est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires: 30094

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers**NFPA**

Santé	Feu	Réactivité
1	1	1

Révision

Numéro d'identification: 101188173 / A215 / Date de création: 02/03/2015 / Version: 5.3

Code DAS: GF-1784

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

CA ON OEL	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
Dow IHG	Dow IHG
LMPT	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
SKIN	Absorbé par la peau.
TWA	8-hr TWA
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)

Sources et références des informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité est entièrement basée sur l'information de FMC Corporation.

Cette fiche de données de sécurité est préparée par l'équipe Global Regulatory Chemical Compliance du Global Regulatory Affairs Group à partir d'informations fournies par des références internes au sein de notre société.

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE

PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Predicade™ Grass Herbicide

Version 2.1D
102000014337

1/13

Date de révision: 4/11/2018
Date d'impression: 4/11/2018

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit Nom commercial: Predicade™ Grass Herbicide

Code du produit (UVP) 79303688

Numéro de la FDS 102000014337

No. d'Enregistrement PCP 31735

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fabricant: FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales: 1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Irritation cutanée: Catégorie 2

Irritation oculaire: Catégorie 2B

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

Cause une irritation cutanée et oculaire.

Conseils de prudence

Predicade™ Grass HerbicideVersion 2.1D
102000014337

2/13

Date de révision: 4/11/2018
Date d'impression: 4/11/2018

Laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Thiocarbazone-méthyl	317815-83-1	1.0
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	6.0
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	60.7
Isotridecanol éthoxylé	9043-30-5	9.8
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8	3.2

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours**

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Predicade™ Grass HerbicideVersion 2.1D
102000014337

3/13

Date de révision: 4/11/2018
Date d'impression: 4/11/2018

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes :

Mal de tête, Nausée, Vertiges, Somnolence

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:

Toux, Insuffisance respiratoire, Cyanose, Fièvre

Les symptômes et les risques décrits se rapportent au solvant.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.

Traitement Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Appropriés Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Sable

Inappropriés Aucun(e) à notre connaissance.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de soufre

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent.

Point d'éclair 115 °C

Température d'auto-inflammabilité 425 °C / 797 °F

Predicade™ Grass Herbicide

Version 2.1D
102000014337

4/13

Date de révision: 4/11/2018
Date d'impression: 4/11/2018

Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.

Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Predicade™ Grass Herbicide

 Version 2.1D
 102000014337

5/13

 Date de révision: 4/11/2018
 Date d'impression: 4/11/2018

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Thiencarbazone-méthyl	317815-83-1	10 mg/m3 (TWA)		
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m3 (TWA)		
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	1,590 mg/m3/400 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	05 2013	CAD BC OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA)	03 2014	CAD MB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m3 (TWA EV)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	525 mg/m3 (TWA EV)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	250 mg/m3 (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m3 (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	500 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Predicade™ Grass Herbicide

Version 2.1D
102000014337

6/13

Date de révision: 4/11/2018
Date d'impression: 4/11/2018

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	400 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	1,590 mg/m3/400 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Brun
Etat physique	Liquide
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	6.5 - 8.0 à 1 % (23 °C) (eau désionisée)
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Densité	env. 1.00 g/cm ³ à 20 °C
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point de fusion /	Donnée non disponible

Predicade™ Grass Herbicide

Version 2.1D
102000014337

7/13

Date de révision: 4/11/2018
Date d'impression: 4/11/2018

congélation

Hydrosolubilité	Dispersable
Energie minimale d'inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable
Viscosité	30 - 140 mPaxs à 20 °C Gradient de vitesse 20 /s 30 - 100 mPaxs à 20 °C Gradient de vitesse 100 /s
Point d'éclair	115 °C
Température d'auto-inflammabilité	425 °C / 797 °F
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion
Effets immédiats	

Predicade™ Grass HerbicideVersion 2.1D
102000014337

8/13

Date de révision: 4/11/2018
Date d'impression: 4/11/2018

Œil	Irritation modérée des yeux.
Peau	Irritation modérée de la peau.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (femelle rat) > 2,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 1.73 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide. Concentration atmosphérique maximale atteinte. Aucun décès
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (mâle/femelle combinés rat) > 2,000 mg/kg
Irritation de la peau	Irritant pour la peau. (Lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (Lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (Souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Thiocarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagenèse

Thiocarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Thiocarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat. Thiocarbazone-méthyl : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : vessie urinaire. Les tumeurs observées avec Thiocarbazone-méthyl ont été provoquées par l'irritation chronique due à la présence de calculs vésicaux.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Group A3
---	------------	----------

NTP

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Predicade™ Grass Herbicide

Version 2.1D
102000014337

9/13

Date de révision: 4/11/2018
Date d'impression: 4/11/2018

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Thiencarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Thiencarbazone-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 6.95 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 2.4 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 1.017 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique thiencarbazone-méthyl. CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0.00131 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr La valeur fournie concerne la matière active technique thiencarbazone-méthyl.
Biodégradabilité	Thiencarbazone-méthyl: Pas rapidement biodégradable Mefenpyr-diethyl: Pas rapidement biodégradable
Koc	Thiencarbazone-méthyl: Koc: 100 Mefenpyr-diethyl: Koc: 625
Bioaccumulation	Thiencarbazone-méthyl: Ne montre pas de bioaccumulation. Mefenpyr-diethyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 232 Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Thiencarbazone-méthyl: Modérément mobile dans le sol Mefenpyr-diethyl: Légèrement mobile dans le sol
Information écologique	Pas d'autre effet à signaler.

Predicade™ Grass Herbicide

Version 2.1D

102000014337

10/13

Date de révision: 4/11/2018

Date d'impression: 4/11/2018

supplémentaire

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marée des hautes eaux.

Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement.

Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit

Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux.

Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Récipients à rincer 3 fois.

Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.

Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion.

En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée.

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU

3082

Étiquettes

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

Polluant marin

Nom d'expédition des Nations unies

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (THIENCARBAZONE-METHYL SOLUTION)

49CFR

Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU

3082

Classe

9

Groupe d'emballage

III

Polluant marin

OUI

Nom d'expédition des Nations unies

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. (SOLUTION THIENCARBAZONE-METHYLE)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Predicade™ Grass Herbicide

Version 2.1D
102000014337

11/13

Date de révision: 4/11/2018
Date d'impression: 4/11/2018

IATA

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. (SOLUTION THIENCARBAZONE-METHYLE)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

No. d'Enregistrement PCP 31735

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Aucun(e).

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Aucun(e).

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5 CA, CT, MN, NJ

Aucun(e).

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) 64742-94-5

Isotridecanol éthoxylé 9043-30-5

acide benzènesulfonique, dérivés mono-

alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium 68953-96-8

Environnement

CERCLA

Predicade™ Grass Herbicide

 Version 2.1D
 102000014337

12/13

 Date de révision: 4/11/2018
 Date d'impression: 4/11/2018

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS
Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le FMC Corporation

Date de révision: 4/11/2018

Predicade™ Grass Herbicide

Version 2.1D

102000014337

13/13

Date de révision: 4/11/2018

Date d'impression: 4/11/2018

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée